

Registre de la colonie d'abeilles

1. L'utilisateur :
 - tous les apiculteurs.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au besoin.
 - Devra être mise à jour chaque fois qu'il y aura un changement apporté dans le rucher.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion des abeilles
 - Aide à planifier les déplacements des colonies.
 - Aide à planifier les ventes d'abeilles.
 - Sert d'outil pour la sélection des reines.
 - La communication
 - Elle peut être un outil de communication entre les apiculteurs et les membres du personnel.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale pour réduire les maladies.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 37-41
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation des formulaires la Norme de biosécurité apicole et du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le présent dossier peut être un outil efficace lorsqu'on l'utilise avec la carte d'un rucher.